Nations Unies E/1998/L.1/Add.4

Conseil économique et social

Distr. limitée
13 avril 1998
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation pour 1998
7 et 8 mai 1998
Point 7 de l'ordre du jour
Élections, présentation de candidatures, confirmation de candidatures et nominations

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial se compose de 36 membres élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture doivent élire chacun 18 membres, selon la répartition indiquée au paragraphe 2 de cette résolution.

2. À la reprise de sa session d'organisation pour 1998, le Conseil devra élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 1999, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 1998, à l'expiration du mandat des membres suivants : Cameroun, Danemark, Inde, Paraguay, Suède et Tunisie.

3. Ces six membres seront élus selon la répartition suivante* :

Deux membres parmi les États figurant sur la liste A (États d'Afrique);

Un membre parmi les États figurant sur la liste B (États d'Asie);

Un membre parmi les États figurant sur la liste C (États d'Amérique latine et des Caraïbes);

Deux membres parmi les États figurant sur la liste D (États d'Europe occidentale et autres États).

4. On trouvera à l'annexe I ci-après la liste des 18 membres du Conseil d'administration qui ont été élus par le Conseil économique et social.

* Les membres sont choisis parmi les États figurant sur les listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites à l'annexe II ci-après.

Annexe I

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Composition en 1998

Cinq sièges pour les États figurant sur la liste A (États d'Afrique)

Angola (1999), Cameroun* (1998), Éthiopie (1999), Sierra Leone (2000), Tunisie* (1998)

Quatre sièges pour les États figurant sur la liste B (États d'Asie)

Inde* (1998), Indonésie (2000), Iran (République islamique d') (1999), Pakistan (2000)

Deux sièges pour les États figurant sur la liste C (États d'Amérique latine et des Caraïbes)

Mexique (1999), Paraguay* (1998)

Six sièges pour les États figurant sur la liste D (États d'Europe occidentale et autres États)

Belgique (1999), Danemark* (1998), Finlande (2000), Japon (1999), Norvège (2000), Suède* (1998)

Un siège pour les États figurant sur la liste E (États d'Europe orientale)

Fédération de Russie (2000)

* Membre sortant.

Annexe II

Listes des États Membres de l'ONU et membres de la FAO pour les élections au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial*

1. Pays en développement

135 États

22 sièges : 11 membres élus par le Conseil de la FAO et 11 par le Conseil économique et social parmi les pays figurant sur les listes A, B et C

Liste A

53 États

9 sièges : 4 membres élus par le Conseil de la FAO et 5 par le Conseil économique et social

Afrique du Sud
Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Comores
Congo
Côte d'ivoire
Djibouti
Égypte
Érythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Jamahiriya arabe libyenne
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mozambique
Namibie
Niger
Nigéria
Ouganda
République centrafricaine
République démocratique du Congo
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Swaziland
Tchad
Togo
Tunisie
Zambie
Zimbabwe

* Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de la FAO viendrait à être modifiée, les changements appropriés seraient apportés à ces listes par les secrétariats des deux organisations, après consultation des États Membres.

Liste B

49 États

7 sièges[a] : 3 membres élus par le Conseil de la FAO et 4 par le Conseil économique et social

Groupe I

18 États

Afghanistan	Jordanie	Ouzbékistan
Arabie saoudite	Kazakhstan	Qatar
Bahreïn	Kirghizistan	République arabe syrienne
Émirats arabes unis	Koweït	Tadjikistan
Iraq	Liban	Turkménistan
Iran (République islamique d')	Oman	Yémen

Groupe II

31 États

Bangladesh	Maldives	République populaire démocratique de Corée
Bhoutan	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
Brunéi Darussalam	Mongolie	Singapour
Cambodge	Myanmar	Sri Lanka
Chine	Népal	Tonga
Fidji	Pakistan	Thaïlande
Îles Cook	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Îles Marshall	Palaos	Viet Nam
Îles Salomon	Philippines	République démocratique populaire lao
Inde	République de Corée	
Indonésie		
Malaisie		

[a] Un membre supplémentaire, choisi alternativement parmi les États inscrits sur les listes B et C, en commençant par la liste C, est élu par le Conseil de la FAO.

Liste C

33 États

5 sièges [a] : 3 membres élus par le Conseil de la FAO et 2 par le Conseil économique et social

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
El Salvador
Équateur
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

2. Pays économiquement développés

53 États

14 sièges : 7 membres élus par le Conseil de la FAO et 7 par le Conseil économique et social parmi les pays figurant sur les listes D et E

Liste D

31 États

12 sièges : 6 membres élus par le Conseil de la FAO et 6 par le Conseil économique et social

Allemagne
Andorre
Australie
Autriche
Belgique
Canada
Chypre
Danemark
Espagne
États-Unis d'Amérique
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Israël
Italie
Japon
Liechtenstein
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint-Marin
Suède
Suisse
Turquie

Liste E

22 États

2 sièges : Un membre élu par le Conseil de la FAO et un par le Conseil économique et social

Albanie	Fédération de Russie	Ex-République yougoslave
Arménie	Géorgie	de Macédoine
Azerbaïdjan	Hongrie	Roumanie
Bélarus	Lettonie	Slovaquie
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Slovénie
Bulgarie	Pologne	Ukraine
Croatie	République tchèque	Yougoslavie
Estonie	République de Moldova	